

# Délibération n° 2018-06-14

Extrait du registre des délibérations

du conseil communautaire du 17 décembre 2018

**Objet**

 Rectification de la  
 délibération  
 n° 2018-04-20 du  
 20 septembre 2018  
 relative à la  
 structuration du  
 service « Prestations  
 voirie » et  
 détermination du tarif  
 prestations

**Rapporteur**

JAMON Marc

**Date de convocation**

10 décembre 2018

**Date d'affichage du  
compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de  
conseillers**

 En exercice : 126  
 Présents : 91  
 Votants : 95  
 Pour : 95  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
MONIET-FIEVET Jean-Marc		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOUSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (31) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**VU** la délibération n° 2018-04-20 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 septembre 2018 relative à la structuration du service « Prestations voirie » et détermination du tarif des prestations ;

**CONSIDÉRANT** que, par délibération en date du 20 septembre 2018, il a été pris acte de la structuration du service « Prestations voirie » d'API, en substitution du SIVOM du Pays de Champeix ;

**CONSIDÉRANT** que, jusqu'alors, et en application de la réglementation applicable à la fusion, les tarifs institués par délibération du SIVOM du Pays de Champeix du 15 mars 2016 s'appliquaient pour l'année 2017, lors de la facturation des travaux aux communes ;

**CONSIDÉRANT** que, par délibération précitée, API a complété cette tarification. Aussi, dans un souci de simplification, elle a mis en place un tarif unique ;

**CONSIDÉRANT** que, pour mémoire, pour permettre la réalisation de ces travaux, deux ateliers étaient constitués :

- atelier débroussaillage : 1 agent : 1 UTH (Unité Temps Homme) ;
- atelier tractopelle/camion: 2 agents : 2 UTH ;

**CONSIDÉRANT** qu'une UTH correspond à un agent associé à un matériel, et que dans un souci de simplification, il a été décidé de remplacer le coût/tâche, existant jusqu'à lors, par un tarif unique de 400 € par jour et par UTH ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, pour permettre la facturation aux communes de l'ensemble des travaux effectués depuis le début de l'année 2018, de compléter la délibération en date du 20 septembre 2018 en :

- précisant que les travaux de voirie seront facturés par API du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 20 septembre 2018 en application de la délibération SIVOM du Pays de Champeix du 15 mars 2016, API s'étant substituée au SIVOM dans tous ses actes et délibérations par l'effet de l'arrêté de fusion ;
- rappelant que le coût des ateliers débroussaillage et tractopelle/camion seront facturés par un tarif unique de 400 € par jour et par UTH (Unité Temps Homme) ;
- validant le fait que les travaux d'investissement seront facturés sur la base du barème des prix suivant :

Nature de travaux	Unité	Prix
Création de fossés (largeur 1,50 x 0,50)	MI	4 €
Terrassement pour fouilles, aménagement de terrain, etc...	M3	20 €
Tranchée	M3	20 €
Pose buse béton	MI	20 €
Démolitions, extraction de déblais, mise en tas, chargement, transport, mise en œuvre des remblais et compactage	M3	20 €
Empierrement et reprofilage, confection de couche de fondation de chaussée au moyen de tout venant de carrière, compactage	M <sup>2</sup>	20 €
Confection de revêtement voirie, réglage de forme, transport des matériaux	M <sup>2</sup>	10 €
Ouverture de tranchées, pose de tuyaux, rebouchage	MI	50 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le **28/12** /2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le **28/12** /2018